

SFCR : SOLVABILITE ET SITUATION FINANCIERE

RAPPORT 2022



| | |
|--|-----------|
| Synthèse | 3 |
| Activité et résultats | 3 |
| Système de gouvernance..... | 3 |
| Profil de risque | 3 |
| Valorisation à des fins de solvabilité..... | 3 |
| Gestion du capital | 3 |
| A. Activité et résultats | 4 |
| A.1. Activité..... | 4 |
| A.2. Résultats de souscription..... | 5 |
| A.3. Résultats des investissements..... | 6 |
| A.4. Résultats des autres activités..... | 7 |
| A.5. Autres informations..... | 7 |
| B. Système de gouvernance | 8 |
| B.1. Informations générales sur le système de gouvernance..... | 8 |
| B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité..... | 14 |
| B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité..... | 16 |
| B.4. Système de contrôle interne | 20 |
| B.5. Fonction d'audit interne | 22 |
| B.6. Fonction actuarielle..... | 23 |
| B.7. Sous-traitance | 25 |
| B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance..... | 25 |
| B.9. Autre information importante relative au système de gouvernance | 25 |
| C. Profil de risque..... | 26 |
| C.1. Risque de souscription..... | 26 |
| C.2. Risque de marché..... | 27 |
| C.3. Risque de crédit..... | 29 |
| C.4. Risque de liquidité..... | 29 |
| C.5. Risque opérationnel..... | 30 |
| C.6. Autres risques importants..... | 31 |
| C.7. Autres informations..... | 31 |
| D - Valorisation à des fins de solvabilité | 32 |
| D.1. Actifs..... | 32 |
| D.2. Provisions Techniques | 34 |
| D.3. Autres passifs..... | 38 |
| D.4. Méthodes de valorisation alternatives..... | 39 |
| D.5. Autres informations..... | 39 |
| E - Gestion du capital | 40 |
| E.1. Fonds propres..... | 40 |
| E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis..... | 41 |
| E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis..... | 43 |
| E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé..... | 44 |
| E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis..... | 44 |
| E.6. Autres informations..... | 44 |
| Annexes | 40 |

SYNTHESE

Ce document a été validé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2023.

ACTIVITE ET RESULTATS

Les primes émises de PREPAR-IARD en 2022 s'élève à 182 M€, en baisse de 8 % par rapport à 2021 (198 M€).

Le résultat net après impôt de PREPAR-IARD au 31/12/2022 s'élève à 6,2 M€, en baisse de 18 % par rapport à 2021 (au 31/12/2021, le résultat net après impôt de PREPAR-IARD était de 7,5 M€)¹.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

PREPAR-IARD est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. Au 31/12/2022, le Conseil d'Administration comprend 7 personnes. Elle est dotée de 4 responsables des fonctions clés.

Le dispositif de contrôle interne de PREPAR-IARD, comprend une Direction ALM et Risques et un Secrétariat Général, permettant de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels elle est soumise. En 2022, l'intégralité des fonctions clés ont été réintégrées.

PROFIL DE RISQUE

PREPAR-IARD commercialise principalement des contrats de protection des assurés. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

GESTION DU CAPITAL

Au 31/12/2022, le capital de solvabilité requis (SCR) de PREPAR-IARD est de 27 M€, contre 22,6 M€ à fin 2021.

Cette hausse du capital de solvabilité requis s'explique par une hausse du risque de souscription non-vie (+ 1,3 M€) et du risque de souscription santé (+0,9 M€)

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 59,7 M€ à fin 2022 contre 56,5 M€ à fin 2021. Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture Solvabilité 2 de 225 % à fin 2022, en baisse par rapport à 2021 (249 %).

¹ Cf. Les parties A.2.et A.3. pour les éléments relatifs au compte de résultat.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. ACTIVITE

A.1.1. INTRODUCTION

Créée en 1990, PREPAR-IARD est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros. Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire. PREPAR-IARD propose des contrats d'assurance de personnes ou de biens, principalement auprès des clients de la BRED.

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-IARD sont les suivantes :

- branche 1 (Accident)
- branche 2 (Maladie - Arrêt de travail)
- branche 16 (Pertes Pécuniaires)

PREPAR-IARD est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- Cabinet KPMG SA
Tour Egho-2 avenue Gambetta, 92066 PARIS La Défense Cedex,
- Cabinet Deloitte France
Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 PARIS La Défense Cedex.

A.1.2. LIGNES D'ACTIVITE ET IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES

Les principales garanties commercialisées sont les suivantes :

- des garanties santé et arrêt de travail.
- des garanties « pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage...);
- des garanties « décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP..., paiement d'une indemnité mensuelle...).

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des primes acquises (en K€) sur les deux derniers exercices :

| En milliers d'euros | 2022 | Répartition 2022 | 2021 | Variation 2021/2022 |
|---------------------------|----------------|------------------|----------------|---------------------|
| Santé et Arrêt de travail | 146 200 | 80% | 135 209 | 8,1% |
| Pertes pécuniaires | 21 290 | 12% | 20 146 | 5,7% |
| Décès accidentel | 13 802 | 8% | 12 395 | 11,3% |
| Total | 181 292 | | 167 749 | 8% |

En 2022 l'activité commerciale progresse, portée par Santiane, de 8 %, à 181 292 K€. L'activité Santé continue à être largement prépondérante et restera le segment le plus dynamique dans les années à venir. La santé étant développée par le biais de partenaires extérieurs, le périmètre géographique de cette activité est la France entière.

A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

A.2.1. ELEMENTS COMPTABLES

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-IARD en 2022 et 2021.

| En milliers d'euros | 2022 | | | 2021 | | |
|---|---------------------|----------------|--------------------|---------------------|----------------|--------------------|
| | Brut de réassurance | Réassurance | Net de réassurance | Brut de réassurance | Réassurance | Net de réassurance |
| Primes acquises | 181 292 | 136 370 | 44 923 | 167 749 | 127 748 | 40 001 |
| Charges de sinistres (*) | -97 593 | -84 698 | -12 896 | -117 582 | -104 200 | -13 382 |
| Solde de souscription | 83 699 | 51 672 | 32 027 | 50 168 | 23 548 | 26 620 |
| Charges des autres provisions techniques | 1 244 | 1 097 | 146 | -959 | -898 | -61 |
| Autres charges techniques | -1 870 | 0 | -1 870 | -1 525 | 0 | -1 525 |
| Produits des placements alloués (**) | 5 | 0 | 5 | 80 | 0 | 80 |
| Frais (***) | -66 966 | -44 999 | -21 967 | -58 483 | -43 532 | -14 951 |
| Total | 16 111 | 7 771 | 8 340 | -10 718 | -20 882 | 10 164 |

(*) Hors frais de gestion des sinistres. (**) Non inclus dans le QRT S05.01. (***) Hors frais de gestion des placements qui ne figurent pas dans le résultat technique.

Au 31/12/2022, le résultat de souscription net de réassurance est de 8 340 K€, en baisse de 18 % par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par :

- une hausse des primes acquises net de réassurance de 4 921 K€,
- une hausse de la charge des sinistres net de réassurance de 486 K€,
- une baisse de frais et de commissions de 7 016 K€.

Au 31/12/2022, les frais sont de 21 967 K€ et se décomposent de la façon suivante :

| En milliers d'euros | 2022 | 2021 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Frais d'acquisition | 52 859 | 37 372 |
| Frais d'administration | 8 342 | 13 693 |
| Frais de gestion des sinistres | 5 764 | 7 418 |
| Autres Frais | 0 | 0 |
| Commissions de réassurance | -44 999 | -43 532 |
| Frais et commissions | 21 967 | 14 951 |

A.2.2. PRODUIT NET ASSURANCE

Globalement, toutes activités confondues, le Produit Net Assurance récurrent, défini comme la différence entre les cotisations encaissées d'une part, les sinistres et les commissions reversées d'autre part, de laquelle est retranché le solde de réassurance, est de 11 413 K€ en 2022.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

A.3.1. REPARTITION DES ACTIFS

En valeur de marché, le portefeuille d'actifs de PREPAR-IARD est composé comme suit :

- les placements de trésorerie (courante et à moins d'un an) en constituent environ 59,2 % du portefeuille,
- les titres de taux (amortissables et perpétuels) à moyen et long terme constituent environ 31,7 % du portefeuille,
- les actions, cotées et non cotées, constituent environ 6 % du portefeuille,
- L'immobilier constitue environ 3,1% du portefeuille.

A.3.2. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-IARD par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-IARD, en valeur nette comptable (normes locales) et en valeur de marché (norme Solvabilité 2).

| En milliers d'euros | 2022 | | 2021 | |
|------------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|------------------------------|
| | En norme Solvabilité 2 | En normes comptables locales | En norme Solvabilité 2 | En normes comptables locales |
| Obligations d'Etat | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Obligations d'entreprises | 15 578 | 17 700 | 13 674 | 13 564 |
| Actions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds d'investissement | 33 281 | 32 666 | 49 412 | 48 689 |
| Titres garantis | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Trésorerie et dépôts | 47 | 47 | 364 | 364 |
| Prêts et prêts hypothécaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilier | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actif total | 48 905 | 50 413 | 63 450 | 62 617 |

Au 31/12/2022, le revenu des investissements est de 16 K€, en baisse de 240 K€ par rapport à 2021.

| En milliers d'euros | 2022 | 2021 |
|---|-----------|------------|
| Coupons des Obligations | 222 | 114 |
| Dividendes | 109 | 45 |
| Plus ou moins-values réalisées sur les Obligations | 9 | -15 |
| Plus ou moins-values réalisées sur les Fonds d'investissement | -34 | -139 |
| Variation des surcotes/décotes | -40 | 2 |
| Variation de la provision pour Dépréciation Durable (PDD) | 0 | 312 |
| Frais de gestion interne et externe des placements | -176 | -64 |
| Risque avéré de crédit (PRAC) | -73 | 0 |
| Intérêts sur dépôts réassureurs | -0,4 | 0 |
| Total revenus des investissements | 16 | 256 |

Les revenus des autres actifs, les plus-ou-moins-values réalisées dans l'année, la variation des surcotes/décotes, de la provision de dépréciation durable (PDD) en retraitant des frais de gestion (interne et externe).

La baisse globale des revenus d'investissements s'explique principalement par la dotation de la PRAC sur les obligations ORPEA de 73 K€. La hausse des revenus générés par les tombées de coupons explique le renforcement de la part obligataire.

A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Non significatif.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD a délégué la gestion administrative, depuis le process de souscription jusqu'au règlement des prestations, auprès de courtiers gestionnaires spécialisés dont les principaux sont :

- Willis Towers Watson pour le produit BRED Protection Budget ;
- les Groupe APRIL, Santiane, Luxior et Entoria pour l'activité Santé ;
- SPB ou la BRED pour tous les autres produits.
-

PREPAR-IARD a conservé en interne les autres fonctions :

- conception des documents contractuels, y compris conventions de délégation de gestion ;
- ressources actuarielles : établissement des tarifs, suivi du risque, établissement des provisions, politique de réassurance ;
- comptabilisation des opérations.

PREPAR-IARD ne dispose pas de ressources humaines directement affectées à son activité ; celles-ci lui sont mises à disposition par PREPAR-VIE, la Société d'Assurance-Vie du Groupe BRED, et font l'objet d'une refacturation interne.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et peut révoquer le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et la gestion de la société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- les temps forts de l'activité commerciale,
- les résultats commerciaux,
- le fonctionnement interne,
- le plan de développement,
- les frais généraux,
- les résultats financiers,
- la gestion des placements,
- le contrôle interne et la gestion des risques,
- les perspectives de croissance,

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général dans un délai raisonnable avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

COMPOSITION

Au 31/12/2022, le Conseil d'Administration comprend 8 personnes.

B.1.2. DIRIGEANTS EFFECTIFS

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

[Emmanuel de la BASTILLE](#), depuis le 29 juin 2007

- Directeur Général (non-administrateur),
- Directeur Technique et Développement commercial,

[Jean-François PELLÉ](#), depuis le 29 juin 2007

- Président du Conseil d'Administration.

Ces désignations ont été approuvées pour renouvellement par le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

B.1.3. DIRECTOIRE ELARGI

Ce comité est tenu deux fois par mois, y sont présents :

[Jean-François PELLÉ](#)

- Président du Directoire de PREPAR-VIE

[Emmanuel de la BASTILLE](#)

- Directeur Technique
- Directeur Développement

[Patrice TRUGLAS](#)

- Directeur des Ressources Humaines
- Directeur des Systèmes d'Information
- Directeur des Moyens Généraux

[Xavier BRISSET](#)

- Directeur ALM et Risques

[Lisa FITOUSSI](#)

- Secrétaire Générale

[Guillaume VILLE](#)

- Directeur des Investissements

[Mathieu BEDEL](#)

- Directeur Service Client

[Delphine PASQUIER](#)

- Directrice Développement commercial

[Frédéric MOUREAUX](#)

- Responsable Comptable

B.1.4. FONCTIONS CLES

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation des responsables des fonctions clés, le groupe PREPAR Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des assurances.

PREPAR Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR Assurance atteste que :

- chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil d'Administration,
- chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

- Audit Interne : Cyril DONZELLO remplace Lisa FITOUSSI,
- Fonction Actuarielle : Jean-Marc HECART remplace Anh-Vu BUI de la BRED BP,
- Gestion des Risques : Lamia ELBAZ, Responsable de la Gestion des Risques, remplace Jean-Marc HECART,
- Vérification de la Conformité : Emmanuelle BENHAMOU, Responsable Conformité, remplace Hervé PLUCHART

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- la nature des activités exercées par PREPAR Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- l'intégration de PREPAR Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

Les titulaires des quatre fonctions clés ont en commun :

- un rattachement hiérarchique à l'un des Dirigeants Effectifs,
- un niveau hiérarchique suffisant dans l'entreprise : ils disposent d'une autorité suffisante pour agir, être entendus, et ont accès à toute information nécessaire à l'exercice de leur fonction,
- l'indépendance nécessaire à leur objectivité et leur impartialité.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD. Elles ont toutes été également approuvées par l'ACPR (dernière acceptation en date du 2 décembre 2022).

Chaque titulaire de fonction clé doit fournir au moment de sa désignation, le bulletin N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de PREPAR-IARD sont les suivantes :

FONCTION AUDIT INTERNE

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit,
- planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit,
- suivre la mise en application des recommandations émises en conclusion des missions d'audit.

FONCTION ACTUARIELLE

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-IARD ;
- vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital,
- produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

FONCTION GESTION DES RISQUES

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- piloter le processus ORSA ;
- rendre compte à l'AMSB des expositions au risque.

FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- valider la documentation contractuelle et commerciale à destination notamment de la clientèle.

B.1.5. COMITOLOGIE

PREPAR-IARD a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Conseil d'Administration ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrit.

COMITOLOGIE OPERATIONNELLE DE PREPAR-IARD (HORS CA)

L'Acticom

- Rôle Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- Périodicité Quadrimestrielle
- Animateur Directrice du Développement commercial

Le Comité de Partenariat

- Rôle Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- Périodicité Selon actualité
- Animateur Directrice du Développement commercial

Le Comité d'Arbitrage de Projet

- Rôle Suivi planning projets et arbitrage priorités
- Périodicité Semestrielle
- Animateur Directeur Système Information

Le Comité de Gestion Financière

- Rôle Pilotage des opérations financières
- Périodicité Hebdomadaire
- Animateur Directeur des investissements

COMITOLOGIE LIEE A LA GESTION DES RISQUES (PILOTAGE TRANSVERSE)**Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance**

- Rôle Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- Périodicité Selon actualité, a minima une fois par an
- Animateur Responsable Gestion des Risques

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- Rôle Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- Périodicité Quadrimestrielle ou selon actualité
- Animateur Responsable Gestion des Risques

Le Comité de Suivi des Risques non-Conformité

- Rôle Veille des risques de non-conformité, suivi des actions de remédiation
- Périodicité Quadrimestrielle + selon actualité
- Animateur Responsable de la Conformité

Le Comité LCB-FT (Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme)

- Rôle Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti-Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- Animateur Conformité BRED

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- Rôle Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2e niveau
- Périodicité Mensuelle
- Animateur Responsable du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations (COSSI)

- Rôle Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- Périodicité A minima semestriellement
- Animateur Directeur Système Information

AUTRES COMITES

Le Comité Comptable et Prudentiel

- Rôle Suivi des sujets liés aux provisions techniques S1, aux modélisations nécessaires au calcul du ratio de solvabilité et aux hypothèses et résultats des ORSA
- Périodicité Semestrielle
- Animateur Responsable de la Fonction clé actuarielle

Le Comité d'Audit

- Rôle Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- Périodicité Semestrielle au minimum
- Animateur Président du Conseil d'Administration et responsable de la fonction clé Audit Interne

COMITES ACTIONNAIRE/PREPAR

Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)

- Rôle Avis sur l'allocation stratégique des placements
- Périodicité Semestrielle
- Animateur Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- Rôle Avis sur les investissements en actif diversifié
- Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

- Rôle Avis sur les investissements en actif obligataire
- Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur Direction des engagements BRED

B.1.6. POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance.

Par ailleurs, PREPAR-IARD s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité 2. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration se concrétise par la distribution de jetons de présence équirépartis. La rémunération des membres de la Direction Générale est fixée par le Conseil d'Administration. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR Assurance). La rémunération des personnels mis à disposition de PREPAR-IARD est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR Assurance), conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction. Cette rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles en vigueur au sein de l'entreprise. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres de la Direction Générale et les cadres de direction y compris les fonctions clés, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- compétence : leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelle sont propres à permettre une gestion saine et prudente ;
- honorabilité : leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau.

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions ou missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR-IARD, à savoir le Président du Conseil d'Administration et les membres du Conseil, ainsi que les membres de la Direction Générale. D'autre part, les personnes exerçant des fonctions clés sont expressément concernées par cet aspect.

LES EXIGENCES

Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le président du conseil d'administration tant individuellement mais aussi de manière collégiale. Il prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

Titulaires des fonctions clés

Le titulaire de la fonction clé gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction clé de vérification de la conformité est en capacité de mener les missions qui relèvent de son champ d'intervention.

Le titulaire de la fonction clé d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction clé actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité 2.

LE PROCESSUS D'APPRECIATION DES COMPETENCES ET D'HONORABILITE

Procédures d'évaluation en matière de compétence

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- par l'actionnaire principal pour les dirigeants effectifs ;
- par le Président du Conseil d'Administration pour les membres du Conseil ;
- par les dirigeants de PREPAR-IARD pour les titulaires des fonctions clés

Désignation des responsables des fonctions clés

L'affectation de la fonction clé à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne. Celle-ci est pressentie par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation. La désignation des responsables des fonctions clés est portée à la connaissance du Conseil d'Administration. Chaque fonction clé opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants effectifs auxquels elle rend compte.

L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des fonctions clés

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et

déterminer les axes de développement. Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR-IARD accompagne les responsables des fonctions clés dans de la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non-condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou des responsables des fonctions clés donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- Le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur ;
- Une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- Le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire ;

Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif et/ou d'un responsable de fonction clé est notifié à l'autorité de contrôle (l'ACPR).

B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif interne de gestion des risques est organisé autour de deux directions rattachées à deux Dirigeants Effectifs :

- une Direction ALM et Risques, rattachée au Directeur ALM et Risques, comprenant :
 - un service Risques en charge d'assurer le suivi du système de gestion des risques, d'établir la cartographie des risques hors conformité et la mise en place de reporting nécessaire à l'analyse et au pilotage des risques,
 - un service ALM assurant la mise en œuvre et le suivi des travaux liés à Solvabilité 2,
 - le responsable de la Fonction Clé Actuarielle.

- ▶ une Direction Secrétariat Général, rattachée à la Secrétaire Générale, comprenant :
 - le service Conformité, en charge de la gestion des risques de non-conformité, notamment l'élaboration d'une cartographie desdits risques,
 - le service du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^{ème} niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Ce service garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel, sous la supervision de la Fonction Clé Conformité. Le Contrôle Permanent de PREPAR-VIE effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales,
 - le service Audit Interne,
 - le service Juridique et Fiscal, en charge de la gestion du risque juridique et fiscal, notamment de la veille juridique, de l'analyse de la réglementation et de la gestion des contentieux clients,
 - le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La fonction Gestion des risques est assurée par le responsable des Risques. En tant que RFC, elle est rattachée au Directeur ALM et Risques (membre du Directoire). Cette fonction a pour rôle de :

- réaliser la cartographie des risques, validée par le Conseil d'Administration,
- participer à la définition de l'appétence aux risques,
- participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA,
- donner son avis sur l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs,
- interagir avec le responsable du contrôle permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôle de premier et de deuxième niveau.

Le service Risques est présent à l'ensemble des comités liés à la gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains comités opérationnels, notamment au comité Partenariat. Le comité des Risques Groupe constitue un comité faitier au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR Assurance est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

Le service des Risques est informé lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques.

Le service des Risques de PREPAR-IARD s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques.

Celui-ci est composé des éléments suivants :

- identification des risques,
- évaluation des risques,
- stratégie face aux risques,
- surveillance/contrôle.

METHODES D'IDENTIFICATION DES RISQUES

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR-IARD est exposée, le service Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- l'approche « Top-Down » : basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier,
- l'approche « Bottom-Up » : basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-IARD. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-IARD doit donc être formalisé,
- l'exploitation des rapports d'audit,
- l'exploitation des bases d'incidents,
- l'exploitation des bases de réclamations,
- l'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- l'exploitation des calculs statistiques et règlementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR-IARD de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événements, conséquences).

METHODES D'EVALUATION DES RISQUES

Le service Risques est chargé d'établir une cartographie des risques hors conformité. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR-IARD cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- fort
- moyen
- faible

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives.

Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule :

$$\text{Risques} = \text{Vraisemblance} \times \text{Impact}$$

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

STRATEGIE FACE AUX RISQUES

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. la déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques ;
2. la décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- contrôles formalisés de 1^{er} et 2^{ème} niveau,
- documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- éléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance, ...
- moyens : humains, matériels, ...
- gestion des incidents et pertes.

SURVEILLANCE/CONTROLE

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement de PREPAR-IARD est conduite en fonction des contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers. Elle répond par conséquent à ces différentes contraintes, tout en s'incorporant dans le risk management global de l'entreprise. Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la politique d'investissement évolue, pour fixer les orientations.

Le processus lié aux Investissements s'articule autour de deux niveaux d'éligibilité :

- éléments de réglementation : Eligibilité des investissements, règles de valorisation et mode de comptabilisation.
- règles internes : Eligibilité des émetteurs et contreparties et des produits

La politique d'investissement est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale.

Les décisions d'allocation stratégique sont prises après consultation de plusieurs Comités et par le processus suivant :

1. Direction des Investissements propose une allocation d'actif par cantons ;
2. Direction ALM & Risques fait les analyses de gestion actif-passif si nécessaire ;
3. Fonction clé gestion des risques émet un avis sur la proposition d'allocation ;
4. Présentation de l'allocation au Comité Stratégie Finance du Groupe BRED pour avis ;
5. Présentation au Directoire.

Les décisions d'allocation tactique et de picking sont prises par le Directeur des investissements de PREPAR-VIE dans le cadre de la politique des investissements.

Le suivi des risques financiers est présenté par le service Risques de PREPAR-VIE au Comité des Risques et de la Solvabilité et au Conseil d'Administration de PREPAR-IARD.

B.3.2. EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR-IARD permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques, piloté par le RFC gestion des risques.

Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB. Ainsi, les acteurs du processus participent à l'établissement des scénarii prospectifs et des sensibilités à mener sur le ratio de couverture du SCR. Ils s'assurent du profil d'adéquation de PREPAR-IARD avec la formule standard et établissent le besoin global de solvabilité de la société. Dans ce but, la fonction gestion des risques dispose des études réalisées au cours de l'année au sein de la Direction ALM & Risques, ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Développement commercial et présentées lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutés et validés par l'AMSB. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR-IARD précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la fonction clé gestion des risques et l'AMSB.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil d'Administration puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR. Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité.

En 2022, après analyse de son profil de risque, PREPAR-IARD conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule pour l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

PREPAR-IARD dispose de plusieurs entités distinctes :

- un service Risques chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un reporting permettant le suivi et l'analyse de ces risques.
- un service Conformité chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- un Audit Interne chargée de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- un service Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^{ème} niveau pour l'ensemble des processus et d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le service du Contrôle Permanent, en concertation avec la Conformité, établit la cartographie des risques LCB-FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

Le service Conformité, le service Contrôle Permanent et le service Risques sont rattachés aux Dirigeants Effectifs.

Le dispositif de maîtrise des risques incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-IARD et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion, les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-IARD par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à l'entité;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-IARD.

B.4.1. LE CONTROLE PERMANENT

LES MOYENS TECHNIQUES

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- corpus de procédures métier,
- requêtes,
- environnement technique dédié,
- cartographie des risques,
- supports logistiques ou méthodologiques de la BRED BP.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Outre le Code des assurances ou le Code monétaire et financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-IARD respecte par ailleurs les recommandations émises par France Assureurs ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

LIENS AVEC LES DIFFERENTES DIRECTIONS DE CONTROLE DE LA BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR-IARD effectue sa mission en partenariat avec :

- la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle,
- la cellule anti-blanchiment de la BRED,
- la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Un point régulier avec la cellule de coordination des filiales est effectué.

ORGANISATION GENERALE : LES CONTROLES

Les risques cartographiés par le service Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel ou hiérarchique selon les modes opératoires,
- le 2^{ème} niveau est assuré par le Contrôle Permanent,
- le 3^{ème} niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Audit interne.

Le plan de contrôle réalisé par le Contrôle Permanent au titre de PREPAR-VIE prend en compte les points de contrôle de PREPAR-IARD.

B.4.2. LA VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Le service Conformité exerce son activité à travers trois axes principaux d'intervention :

- veille réglementaire,
- conformité des dispositifs,
- conformité documentaire et d'opérations .

En matière de Sécurité financière le service Conformité a pour mission :

- d'élaborer et mettre à jour la note cadre et les notes d'applications et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- de compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, le service Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité (constitutive de son plan de conformité). Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie « tous risques » pilotée dans sa globalité par le service Risques.

Le service Conformité :

- veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion,
- élabore chaque année un Rapport d'Adéquation dans lequel il évalue la prise en compte des risques de non-conformité par les dispositifs mis en place (couverture et efficacité),
- valide les documentations contractuelles, publicitaires et réglementaires.

Enfin, le service Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonction de nouveaux supports d'investissement.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité 2 et transposées dans le Code des Assurances ont amené le groupe PREPAR Assurance à désigner, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Cette fonction dont la réalisation était externalisée auprès de l'Inspection Générale BRED jusqu'ici a été réinternalisée en juillet 2022 sous la supervision de la Secrétaire Générale.

Le responsable de la fonction clé « Audit Interne » propose un plan d'audit pluriannuel couvrant toutes les activités de l'entité. Celui-ci est validé par l'AMSB qui peut éventuellement le compléter à la demande par des missions thématiques ou ponctuelles.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-IARD.

Le responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte. Le responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité suffisante pour accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités. Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

LES ACTEURS DE CE DISPOSITIF SONT :

LE RESPONSABLE D'AUDIT INTERNE

- communique et fait valider le plan d'audit à l'AMSB,
- établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel énoncé,
- émet des recommandations,
- établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;

LE COMITE D'AUDIT

- est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
- priorise les recommandations,
- décide de réalisation d'audits complémentaires ;

L'AMSB

- approuve le plan d'audit,
- est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
- veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

En 2022, les thématiques suivantes, présentées dans le plan pluriannuel d'audit ont été couvertes :

- PREPAR ASSURANCE :
 - gestion des contrats (Indemnisations et gestions de sinistres),
 - comptabilité et reporting règlementaires,
 - informatique et Sécurité,
 - ressources humaines,
 - activités externalisées importantes,
 - LAB-FT,
 - conformité (Fraude interne et externe),
 - gestion des investissements et activités financières,
 - dispositif de contrôle permanent des risques (hors dispositif lié à la fraude, au LCB-FT et à l'activité financière).
- DELEGATAIRES DE GESTION : Bred (audit réalisé en collaboration avec le cabinet Mazars), WTW France, MNCAP.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

PREPAR Assurance a désigné comme responsable de la fonction clé actuarielle M. Jean-Marc HECART, anciennement fonction clé gestion des risques au sein de PREPAR Assurance.

Son action comporte plusieurs aspects :

- rédaction d'un rapport actuariel (intervention du cabinet Seabird selon les dispositions réglementaires),
- participation aux Comités PREPAR (Comite de gestion financière, CORIFISO, Comité de Pilotage des risques), et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitant des risques actuariels, financiers et de solvabilité,
- études ponctuelles sur les modèles

Les travaux réalisés par la Fonction Actuarielle sont présentés en Conseil d'Administration.

B.7. SOUS-TRAITANCE

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR-IARD, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique Sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil d'Administration.

GOUVERNANCE

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des assurances, le service Conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc. Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- les contrôles de premier niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau ;
- les contrôles de deuxième niveau réalisés par le contrôle permanent,
- les contrôles de troisième niveau, pouvant être réalisés, par la fonction Audit Interne.

IDENTIFICATION ET APPRECIATION

Le service Conformité identifie les activités déléguées. Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale par le Contrôle permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, le service Conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires. Les fonctions clé sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

FORMALISATION DU SUIVI

Les contrôles conduisent :

- à un reporting du métier au Contrôle permanent, s'agissant des contrôles de premier niveau ;
- à un reporting par le contrôle permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants et présenté au comité d'audit ;
- à un audit régulier par l'Audit interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire / prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR-IARD. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan

de remédiation est attendu du délégataire / prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la fonction clé Audit interne.

SOUS-TRAITANCE D'ACTIVITES ET DE FONCTIONS IMPORTANTES OU CRITIQUES EN 2022

- La gestion des contrats Assurance des Emprunteurs de PREPAR-VIE (sous-traitant CBP),
- La gestion des contrats de prévoyance, prévoyance collective et santé de PREPAR-VIE et PREPAR-IARD (sous-traitant ENTORIA).

B.8. EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE

PREPAR-IARD a mis en place un système de gouvernance qui paraît adapté au profil de risque d'une société d'assurance de personnes commercialisant principalement des produits de prévoyance non-vie et de santé, et soumis en premier lieu à un risque de souscription conséquent.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil d'Administration et revues périodiquement.

B.9. AUTRE INFORMATION IMPORTANTE RELATIVE AU SYSTEME DE GOUVERNANCE

PREPAR-IARD n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

C. PROFIL DE RISQUE

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR).

Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité 2, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Dans ce cadre, PREPAR-IARD commercialisant principalement des contrats de frais de santé et de prévoyance, est soumis majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

PREPAR-IARD est également soumis au risque de marché au travers de ses investissements d'actifs.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du SCR de la formule standard, au 31/12/2022 et au 31/12/2021 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | 2021 | Variation | Variation % |
|--------------------------------|--------|--------|-----------|-------------|
| Risque de marché | 3 668 | 4 961 | -1 293 | -26 % |
| Risque de contrepartie | 6 302 | 3 802 | 2 500 | 66 % |
| Risque de souscription Non-Vie | 14 263 | 12 953 | 1 310 | 10 % |
| Risque de souscription Santé | 8 684 | 7 757 | 927 | 12 % |
| Risque opérationnel | 5 439 | 5 032 | 406 | 8 % |

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1. DESCRIPTION ET EVALUATION DU RISQUE

La correspondance entre les activités de PREPAR-IARD et les catégories de « métiers » sous la nomenclature Solvabilité 2 est la suivante :

| Branche sociale | « Ligne de métier » Solvabilité 2 | Risque de passif |
|---|---------------------------------------|----------------------|
| Décès Accidentel (sauf Individuelle accident) | 2 – Assurance de Protection du Revenu | Santé |
| Arrêt de Travail (ITT) | 2 – Assurance de Protection du Revenu | Santé |
| Arrêt de Travail (Santé) | 1 – Assurance des Frais Médicaux | Santé |
| Pertes Pécuniaires | 12 – Pertes Pécuniaires Diverses | Souscription Non-Vie |

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;
- le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

Au 31/12/2022, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | 2021 | Variation | Variation % |
|--------------------------------|-------------|-------------|------------------|--------------------|
| Risque de souscription Non-Vie | 14 263 | 12 953 | 1 310 | 10 % |
| Risque de souscription Santé | 8 684 | 7 757 | 927 | 12 % |

L'ensemble de ces deux risques représente 60% de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

La progression du risque de souscription Santé et Non-Vie s'explique par la hausse de la composante réserve.

C.1.2. CONCENTRATION DU RISQUE

La concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-IARD ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, plus grand canal de distribution, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

Cette particularité entraîne une sensibilité du résultat à tout événement rare, de type catastrophe naturelle ou industrielle, survenant dans l'une de ces régions.

C.1.3. ATTENUATION DU RISQUE

PREPAR-IARD a résilié depuis 2008 les traités en quote-part mis en place antérieurement. Seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur. Mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

En revanche, la particularité géographique de l'implantation des assurés (cf. paragraphe ci-dessus) a induit la mise en place d'une couverture de réassurance catastrophe en Excédent de Sinistre par événement depuis 2007.

Le développement des partenariats en Santé nécessite la mise en place de couvertures spécifiques, d'une part pour bénéficier de l'expérience des réassureurs sur ces risques nouveaux pour PREPAR- IARD, d'autre part pour réduire le coût des financements liés à ce mode de distribution.

Pour nos partenaires principaux en Santé (en chiffre d'affaires) que sont Entoria et Santiane les traités de réassurance en quote-part sont respectivement de 100 % et 70 %.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

C.2.1. DESCRIPTION ET EVALUATION DU RISQUE

En tant qu'entité non-vie, PREPAR-IARD dispose d'un actif diversifié, tout en gardant une forte part en actifs monétaires et assimilés.

Le portefeuille de PREPAR-IARD est composé de :

- titres de taux fixes et variables (31,7 % du total portefeuille), soumis au risque de taux et au risque de spread,
- OPCVM flexibles/performance absolue et OPCVM actions (6 % du portefeuille), traités en transparence,
- immobilier (3,1% du portefeuille) soumis au risque immobilier,
- OPCVM monétaires et assimilés (59,2 % du portefeuille), soumis au risque de contrepartie (cf. paragraphe suivant).

En conséquence, PREPAR-IARD est soumise aux sous-risques de marché de façon homogène.

Elle est également soumise au risque de concentration du fait de son exposition aux titres des maisons mères BRED et BPCE. En revanche, elle n'est pas soumise directement au risque de change mais seulement et accessoirement au travers de la transparisation de ses OPCVM.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque.

Le risque de marché représente 10 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

C.2.2. CONCENTRATION DU RISQUE

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-IARD afin de limiter toute concentration du risque :

- au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction des Investissements de PREPAR-IARD dans le respect de la politique de gestion du risque d'investissement ;
- la Direction des Investissements de PREPAR-IARD implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

C.2.3. ATTENUATION DU RISQUE

PREPAR-IARD ne détient pas de couvertures financières spécifiques permettant de couvrir les risques de marchés.

Une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...

C 2.4. SENSIBILITES AU RISQUE

PREPAR-IARD peut réaliser des études de sensibilité aux paramètres économiques sur demande de l'AMSB. Toutefois les impacts restent limités du fait de la moindre importance du risque de marché comparé au risque global.

C.3 RISQUE DE CREDIT

C 3.1. DESCRIPTION ET EVALUATION DU RISQUE

Le risque de crédit est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR-IARD, ce risque porte sur :

- l'exposition aux réassureurs,
- les dépôts de cash,
- les créances.

Le risque de contrepartie est limité pour PREPAR-IARD : il représente 8 % de la somme des composantes du SCR y compris prise en compte du risque opérationnel.

C 3.2. CONCENTRATION DU RISQUE

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque des limites par signature ont été mise en œuvre lors de la révision de la politique des investissements.

C 3.3. SENSIBILITES AU RISQUE

PREPAR-IARD peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

C 4.1. DESCRIPTION, EVALUATION DU RISQUE ET SENSIBILITE AU RISQUE

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Afin de suivre ce risque, PREPAR-IARD s'assure de la liquidité des titres dans laquelle il investit. Les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

C 4.2. CONCENTRATION ET ATTENUATION DU RISQUE

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

C 5.1. DESCRIPTION, EVALUATION DU RISQUE ET SENSIBILITE AU RISQUE

En 2022, le risque opérationnel représente 14% du capital de solvabilité requis, contre 15% en 2021.

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR-IARD analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative qui peut être complétée, le cas échéant, par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le comité « contrôle permanent et risque » procède à un suivi mensuel des risques opérationnels qui consiste en :

- le suivi du plan de contrôle ;
- la relève des anomalies et insuffisances détectées.

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par la fonction clef Risque. Ces incidents sont remontés par les responsables opérationnels, responsables des processus, identifiés dans la cartographie des risques. Le service Risques peut également être sollicitée par les responsables opérationnels dans la qualification des incidents. Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction risque à destination du Directoire et de la Direction des risques de l'actionnaire.

PREPAR-IARD suit plus particulièrement les risques suivants :

- le risque de non-conformité,
- les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- les risques liés au système d'information,
- les risques liés aux ressources humaines,
- les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ». Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule :

Risques = Vraisemblance * Impact.

PREPAR-IARD délègue pratiquement toute la gestion des contrats de son portefeuille d'assurance. Toutefois, PREPAR-IARD conserve la responsabilité finale de ses activités déléguées.

Aussi le recours à l'externalisation de cette activité s'accompagne de mesures complémentaires lui permettant de :

- garantir, dans le temps, une qualité de service aux assurés ;
- s'assurer de la pertinence du système de gouvernance des délégataires pour garantir cette qualité de service et la communication, à PREPAR-IARD, des informations nécessaires au pilotage de l'activité ;
- se prémunir d'une hausse significative de son risque opérationnel.

En fonction de sa criticité et pour chaque délégataire, un plan de contrôles est défini par les métiers en contrôle de niveau 1, par la Direction du Contrôle Permanent en contrôle de niveau 2. En contrôle de niveau 3, des audits sont planifiés à l'issu desquels un rapport de contrôle est rédigé. Cette surveillance et ces contrôles spécifiques portent sur :

- la gestion administrative et d'intermédiation déléguées au sous-traitant ;
- la qualité, la disponibilité et la sécurité des données ;
- les respects des points de conformité ;
- la gouvernance et le système de contrôle interne ;
- le plan de continuité de l'activité et de reprise informatique.

C 5.2. CONCENTRATION ET ATTENUATION DU RISQUE

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- la mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- la formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;
- la mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Les risques importants auxquels est soumis PREPAR-IARD sont présentés dans les paragraphes précédents.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1 ACTIFS

| En milliers d'euros | Référence texte | Normes Prudentielles | Sociales | Ecart |
|--|--------------------|-------------------------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | | 0 | 0 | 0 |
| Frais d'acquisition reportés | D.1.1 | 0 | 13 397 | -13 397 |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | D.1.2 | 48 858 | 50 366 | -1 508 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | | 0 | 0 | 0 |
| Actions | | 0 | 0 | 0 |
| Obligations | | 15 578 | 17 700 | -2 123 |
| Organismes de placement collectif | | 33 281 | 32 666 | 615 |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | | | | 0 |
| Prêts et prêts hypothécaires | | | | 0 |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | D.1.3 | 75 467 | 103 402 | -27 935 |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | D.1.4 | 21 723 | 48 273 | -26 550 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | 20 092 | 20 092 | 0 |
| Autres créances (hors assurance) | | 90 | 90 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 47 | 47 | 0 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | | 0,6 | 0,6 | 0 |
| Total de l'actif | | 166 278 | 235 668 | -69 390 |

D.1.1. LES FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

En normes Solvabilité 2, les frais d'acquisition sont immédiatement enregistrés comptablement et ne peuvent pas donner lieu à étalement sur les exercices futurs. Ce poste présent dans les comptes sociaux doit donc être annulé dans le bilan prudentiel.

D.1.2. LES PLACEMENTS

D.1.2.1. METHODES DE VALORISATION APPLIQUEES

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

■ Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

■ Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

■ Autres titres non cotés

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

■ OPCVM et autres fonds

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

■ Parts de sociétés immobilières (SCPI)

Elles sont valorisées sur la base de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

D.1.2.2. ECARTS AVEC LES ETATS FINANCIERS

Au 31/12/2022 l'écart entre normes Solvabilité 2 et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à 110 K€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les fonds d'investissement s'élève à -2 123 K€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR-IARD constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

D.1.3. LES MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions techniques entre les deux normes décrites dans la partie D.2 sur le passif (marge de prudence, frontière des contrats, courbe des taux).

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.4. LES AUTRES ACTIFS

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels. Au 31/12/2022 elles sont constituées principalement des Provisions Acquises Non Emises (PANE).

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques prudentielles sont évaluées en accord avec les principes Solvabilité 2. Dans le cadre d'une approche modulaire et conformément à l'article 77 de la Directive 2009/132/CE, elles se composent des deux éléments suivants :

- la meilleure estimation, ou Best Estimate (BE), qui correspond à la moyenne pondérée des flux de trésorerie futurs probables et actualisés de la valeur temporelle de l'argent. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions dites « de primes » et les provisions dites « pour sinistres » ;
- la marge de risque, ou Risk Margin (RM), qui correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au capital de solvabilité nécessaire pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci.

Conformément à l'article 80 de la Directive, les provisions techniques sont évaluées à minima par ligne d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont évalués sous hypothèse de run-off.

Le tableau ci-dessous présentent les provisions techniques sociales et prudentielles de PREPAR-IARD au 3 décembre 2022 :

| En milliers d'euros | Référence texte | Normes Prudentielles | Sociales | Ecart |
|---|--------------------|-------------------------|----------------|-----------------|
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | D.2.1 | 88 390 | 123 448 | -35 057 |
| dont Meilleur Estimation | | 86 722 | | |
| dont Marge de Risque | | 1 669 | | |
| Provisions techniques non-vie | D.2.1 | -706 | 4 799 | -5 505 |
| dont Meilleur Estimation | | -735 | | |
| dont Marge de Risque | | 29 | | |
| Total des Provisions Techniques | | 87 685 | 128 247 | - 40 562 |

L'écart entre les deux normes s'expliquent principalement par les profits anticipés sur les primes futurs (cf. la partie D.2.4).

D.2.1. METHODES ET OPTIONS RETENUES

PRINCIPES GENERAUX

Le calcul de la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des engagements d'assurances de PREPAR-IARD et de l'ensemble des flux de trésorerie futurs à savoir :

- les prestations attendues ;
- les commissions et frais ;
- les primes futures dans les limites fixées par la réglementation.

En l'absence d'interaction forte entre l'actif et le passif, PREPAR-IARD a recours à des modèles de projection dît « déterministe et à passif seul ».

FRAIS ET COMMISSIONS

Les frais inclus dans les provisions technique englobent la totalité des frais supportés par PREPAR-IARD et leur modélisation est cohérente avec la stratégie partenariale de l'entité.

Pour la clôture 2022, les principes méthodologiques retenus pour la meilleure estimation de sinistre sont :

- Santé : Estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de prestations ;
- Moyen de paiement et perte pécuniaire : Estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de charges ;
- Décès Accidentel : Estimation de la sinistralité cible (S/P) par analyse des comptes de résultat ;
- Arrêt de travail : Projection des rentes et indemnités sur la base de tables comportementales.

Le calcul de la meilleure estimation de prime se fonde en premier lieu sur l'estimation de la sinistralité cible (S/P).

Lorsque les données ne sont pas suffisantes pour appliquer les méthodes statistiques, les provisions sociales – jugées prudentes – sont retenues pour les garanties à écoulement rapide. Pour les branches longues, un coefficient de passage, évalué sur un périmètre significatif et dont les caractéristiques principales sont similaires, est appliquée aux provisions sociales.

BE POUR SINISTRES

Le BE pour Sinistres correspond aux prestations futures relatives aux sinistres survenus. Sa valorisation se base sur différentes méthodes statistiques qui dépendent :

- des caractéristiques principales des portefeuilles et des activités ;
- de la cohérence et de la qualité des données dans le temps ;
- de la capacité à interpréter actuariellement et économiquement les résultats.

BE POUR PRIMES

PREPAR-IARD applique les règles Solvabilité 2 relatifs aux frontières des contrats. Toutes, les primes attendues de contrats non souscrits sont exclus. Seules les primes futures de contrats existants et pour lesquels l'entité de ne peut rompre le contrat de manière unilatérale sont projetés.

Les périodes de couverture relatives à ces primes futures génèrent des prestations qui sont projetées eu égard aux analyses de sinistralités réalisés et à la vitesse d'écoulement des sinistres observés. De la même manière, les prestations relatives aux primes émises non acquises sont modélisées et projetées.

HYPOTHESES ECONOMIQUES

La courbe des taux de référence utilisée pour l'actualisation des flux est la courbe réglementaire EIOPA incluant la correction pour volatilité et la méthodologie de convergence vers le taux forward ultime (UFR).

L'ajustement égalisateur n'est pas utilisé dans le cadre de l'évaluation de la meilleure estimation. Le recours à des scénarios stochastiques est inutile pour les activités de PREPAR-IARD.

D.2.2. CALCUL DE LA MARGE DE RISQUE

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6% de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- les SCR de souscription (non-vie et santé),
- le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA. Au 31/12/2022, elle s'élève à 2 697 K€ (contre 2 564 K€ au 31/12/ 2021).

D.2.3. ANALYSE DU BEST ESTIMATE AU 31/12/2022

Le tableau ci-dessous présente par ligne d'activité les provisions techniques sociales et prudentielles, hors marge de risque, au 31 décembre 2022 :

| En milliers d'euros | Normes Sociales | | | Normes Prudentielles | | |
|--|--------------------------|----------------------------|-----------------|---------------------------|---------------------|-----------------|
| | Provisions Techniques | | | Meilleure estimation (BE) | | |
| | <i>Sinistres à payer</i> | <i>Primes Non Acquises</i> | <i>Total PT</i> | <i>BE de sinistres</i> | <i>BE de primes</i> | <i>Total BE</i> |
| (1) Assurances des frais médicaux | 13 589 | 11 939 | 25 528 | 6 808 | 5 060 | 11 869 |
| (2) Assurance de protection du revenu | 73 024 | 24 543 | 97 567 | 66 337 | 8 516 | 74 853 |
| (12) Assurance pertes pécuniaires diverses | 3 389 | 1 423 | 4 812 | 3 402 | -4 137 | -735 |
| Total | 90 002 | 37 905 | 127 907 | 76 547 | 9 440 | 85 987 |

Les calculs de provisions sont régis, respectivement par le « Règlement N° 2015-11 » de l'ANC pour les normes sociales et par - en particulier - la « Direction 2009/138/CE » et le « Règlement Délégué 2015/35 » pour les normes prudentielles.

Les écarts normatifs les plus significatifs et ayant trait à l'évaluation des provisions techniques sont :

MARGE DE PRUDENCE INCLUSE DANS LES PROVISIONS SOCIALES :

Les provisions sociales peuvent inclure des marges de prudence devant être retraitées dans la meilleure estimation.

Concernant les sinistres déjà survenus, cet écart est le plus prégnant sur les activités « Décès Accidentel ». Les calculs en norme sociale requièrent que l'ensemble des déclarations soient provisionnées. Toutefois, il apparaît d'après les données historiques qu'une part très significative des sinistres déclarés ne relève pas des garanties couvertes et n'entraîne de ce fait aucune prestation. Cet effet est donc retraité pour le calcul de la meilleure estimation.

Concernant les sinistres relatifs aux primes émises non acquise, les normes sociales requièrent de constituer des PPNA égale aux primes perçues au prorata temporis de la période de couverture. Cette règle sous-tend une hypothèse de S/P égal à 100%. En norme prudentielle, la sinistralité réelle du portefeuille est retenue dans l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -34,9 M€.

FRONTIERES DES CONTRATS :

La réglementation Solvabilité 2 requière de projeter l'ensemble des contrats pour lesquels l'assureur est engagé à la date de clôture ou dont il a connaissance. Pour les activités PREPAR IARD, il convient donc de projeter une année d'activité en raison du renouvellement tacite des contrats à la date d'anniversaire.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ +10,3 M€.

COURBE DES TAUX :

A la différence des provisions sociales, les flux futurs de trésorerie sont actualisés à la courbe des taux EIOPA pour l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -17,5 M€.

D.2.4. EVALUATION DE LA REASSURANCE

Les contrats santé et d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée à la meilleure estimation de ces contrats.

Le montant de meilleure estimation cédé est diminué de l'ajustement pour défaut de contrepartie.

D.2.5. NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques prudentielles sont évaluées conformément aux textes de niveau 1 et 2 de la réglementation Solvabilité 2 ainsi qu'à l'aune des orientations émises par l'Autorité de Tutelle (ACPR).

Les hypothèses nécessaires aux modèles portent une incertitude intrinsèque mais ne doivent être ni surévaluées ni sous-évaluées. Elles sont toutefois retenues de manière à ne pas générer une sous-estimation significative des provisions techniques.

Par ailleurs, les incertitudes liées aux données font également l'objet d'un traitement prudent.

D.2.7. IMPACT DE LA CORRECTION POUR VOLATILITE

PREPAR-IARD utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité 2.

Au 31/12/2022, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 19 bps. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

| <i>En milliers d'euros</i> | Avec Correction pour Volatilité | Sans Correction pour Volatilité | Impact |
|---|--|--|---------------|
| Provisions techniques | 87 685 | 88 480 | -796 |
| Fonds propres de base | 59 711 | 59 631 | 80 |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | 59 711 | 59 631 | 80 |
| Capital de solvabilité requis | 26 698 | 26 738 | -39 |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | 59 711 | 59 631 | 80 |
| Minimum de capital requis | 7 336 | 7 353 | -17 |

D.3 AUTRES PASSIFS

| <i>En milliers d'euros</i> | Normes Prudentielles | Sociales | Ecart |
|---|-----------------------------|-----------------|----------------|
| Passifs d'impôts différés | 1 166 | 0 | 1 166 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | 12 282 | 12 282 | 0 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 20 | 33 213 | -33 193 |
| Autres dettes (hors assurance) | 2 523 | 2 671 | -148 |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | 2 892 | 2 892 | 0 |
| Total des Autres Passifs | 18 883 | 51 058 | -32 175 |

Les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels. Au 31/12/2022 c'est le reclassement des PANE qui explique l'écart entre les deux normes.

TRAITEMENT DES IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- actif incorporel,
- placements,
- part des réassureurs dans les provisions,
- amortissements sur primes de remboursement,
- autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- provisions techniques.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 1 166 K€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2022.

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

E - GESTION DU CAPITAL

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité 2 sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D.

Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

La politique de gestion du capital de PREPAR-IARD définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR-IARD dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scénario central de son budget, qui tient compte :

- des émissions de capital planifiées,
- de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,
- de l'application de la politique de distribution et comment cela affecte les fonds propres,
- de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité 2.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi annuel des ratios de couverture du SCR et du MCR, réalisés lors des Comités des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil d'Administration. Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie par les statuts de PREPAR-IARD. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée Générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR-IARD et sa solvabilité. En particulier, PREPAR-IARD peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer

ses fonds propres et assurer sa pérennité. Depuis l'exercice 2013, PREPAR-IARD a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

E.1.2 FONDS PROPRES AU 31/12/2022

| En milliers d'euros | 2022 | | | | Evolution |
|--|-----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--------------|
| | Détail des FP au 31/12/2022 | FP éligibles à la couverture du SCR | FP éligibles à la couverture du MCR | Détail des FP au 31/12/2021 | |
| Capitaux propres | 800 | 800 | 800 | 800 | 0 |
| Primes d'émission | 0,00 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réserve de réconciliation | 58 911 | 58 911 | 58 911 | 55 672 | 3 239 |
| <i>dont Report à nouveau</i> | 46 520 | 46 520 | 46 520 | 39 018 | 7 502 |
| <i>dont résultat(*) et réserves libres</i> | 9 044 | 9 044 | 9 044 | 10 378 | -1 334 |
| <i>dont réserve de capitalisation</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>dont excédent d'actifs sur passifs</i> | 3 347 | 3 347 | 3 347 | 6 276 | -2 929 |
| Passifs subordonnés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-Total Tier 1 | 59 711 | 59 711 | 59 711 | 56 472 | 3 239 |
| Passifs subordonnés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-total Tier 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des Fonds propres | 59 711 | 59 711 | 59 711 | 56 472 | 3 239 |

(*) Après déduction du résultat distribué.

Le capital social, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

Au 31/12/2022, le montant des Fonds Propres en norme Solvabilité2 est de 59 711 K€, en hausse de 6 % par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par les hausses des non-distribution du résultat social, du report à nouveau et de l'excédent d'actifs sur passifs.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

PREPAR-IARD applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

E.2.1. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Au 31/12/2022, le capital de Solvabilité Requis est de 22 641 K€, en hausse de 17 % par rapport à 2021.

Il se décompose de la façon suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | 2021 | Variation | Variation % |
|---|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Risque de marché | 3 668 | 4 961 | - 1 293 | -26 % |
| Risque de contrepartie | 6 302 | 3 802 | 2 500 | 66 % |
| Risque de souscription Non-Vie | 14 263 | 12 953 | 1 310 | 10 % |
| Risque de souscription Santé | 8 684 | 7 757 | 927 | 12 % |
| Diversification | - 10 491 | - 9 679 | - 813 | 8 % |
| Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR) | 22 425 | 19 794 | 2 631 | 13 % |
| Risque opérationnel | 5 439 | 5 032 | 406 | 8 % |
| Capacité d'absorption par les Impôts Différés | - 1 154 | - 2 186 | 1 032 | -47 % |
| Capital de Solvabilité Requis (SCR) | 26 710 | 22 641 | 4 069 | 18 % |
| Ratio de couverture du SCR | 224 % | 249 % | -2 6% | -10 % |

Au 31/12/2022, le risque de souscription Non-Vie est de 14 263 K€, en hausse de 10 % par rapport à 2021. Il se décompose de la manière suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Risque de souscription Non-Vie | 14 263 | 12 953 |
| Dont Risque de Prime et de Provisionnement | 9 033 | 7 989 |
| Dont Risque Catastrophe | 9 008 | 8 392 |
| Diversification | -3 778 | -3 428 |

Au 31/12/2022, le risque de souscription Santé est de 8 684 K€, en hausse de 12% par rapport à 2021. Il se décompose de la manière suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Risque de souscription Santé | 8 684 | 7 757 |
| Dont Risque de Prime et de Provisionnement | 8 631 | 7 703 |
| Dont Risque Catastrophe | 204 | 205 |
| Diversification | -151 | -151 |

Cette hausse s'explique principalement par la hausse du risque de prime et de provisionnement et plus particulièrement par la hausse du volume des provisions.

Sur le périmètre de la Santé, le risque catastrophe consiste en l'agrégation de 3 sous-risques :

- un accident de masse : un accident arrive simultanément à un grand nombre de personnes dans une même zone géographique ;
- un accident de concentration : ne concerne plus le périmètre de PREPAR-IARD depuis la résiliation du contrat Assurance Individuelle BRED Hold Up ;
- une pandémie : concerne le périmètre des contrats santé de PREPAR-IARD.

Pour la détermination du risque d'accident de masse, il est considéré qu'un tel accident a 0,05% de se produire et que le cas échéant, il conduit à 10% de décès et 13,5% d'incapacité. Le montant du risque est obtenu en multipliant ces facteurs par la garantie totale du décès accidentel et de l'ITT, ce qui conduit à une estimation de 275K€ brute de réassurance.

NB le contrat de réassurance entre alors en jeu dans ce cas-là puisque la franchise de 200 k€ est atteinte.

Pour la détermination du risque pandémique, il est considéré qu'un accident entrainerait 1% des assurés en hospitalisation et 20 % des assurés consulteraient un médecin. Le coût du sinistre brut de réassurance serait alors estimé à 830 K€ (34 K€ net de réassurance).

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2022, ce plafond est atteint pour un montant de 1 154K€.

E.2.2. MINIMUM DE SOLVABILITE REQUIS

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les provisions, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2022 s'élève à 7 336 K€, en hausse de 14 % par rapport à 2021.

| <i>En milliers d'euros</i> | 2022 | 2021 | Variation | Variation % |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------|
| MCR linéaire | 7 336 | 6 457 | 879 | 14 % |
| Plancher à 25 % | 6 678 | 5 660 | 1 017 | 18 % |
| Plafond à 45 % | 12 020 | 10 188 | 1 831 | 18 % |
| Minimum de Capital Requis (MCR) | 7 336 | 6 457 | 879 | 14 % |
| Ratio de couverture du MCR | 814 % | 875 % | -61 % | -7 % |

La progression du MCR linéaire en 2022 correspond à la progression du chiffre d'affaires sur l'exercice.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-IARD.

■ E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

PREPAR-IARD n'utilise pas de modèle interne.

■ E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

PREPAR-IARD n'a constaté aucun manquement au respect de son SCR ou de son MCR au cours de la période sous-revue

■ E.6 AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

ANNEXES

S.02.01.02 BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME
ET DES MESURES TRANSITOIRES

S.23.01.01 FONDS PROPRES

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI
UTILISENT LA FORMULE STANDARD

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE
REASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE
REASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

S.02.01.02 BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)

| | | Valeur Solvabilité 2 C0010 |
|---|-------|----------------------------------|
| Actifs | | |
| Goodwill | R0010 | |
| Frais d'acquisition différés | R0020 | |
| Immobilisations incorporelles | R0030 | |
| Actifs d'impôts différés | R0040 | |
| Excédent du régime de retraite | R0050 | |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre | R0060 | |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | R0070 | 48 858 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | R0080 | |
| Détenions dans des entreprises liées, y compris participations | R0090 | |
| Actions | R0100 | |
| Actions – cotées | R0110 | |
| Actions – non cotées | R0120 | |
| Obligations | R0130 | 15 578 |
| Obligations d'État | R0140 | |
| Obligations d'entreprise | R0150 | 15 578 |
| Titres structurés | R0160 | |
| Titres garantis | R0170 | |
| Organismes de placement collectif | R0180 | 33 281 |
| Produits dérivés | R0190 | |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie | R0200 | |
| Autres investissements | R0210 | |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | R0220 | |
| Prêts et prêts hypothécaires | R0230 | |
| Avances sur police | R0240 | |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers | R0250 | |
| Autres prêts et prêts hypothécaires | R0260 | |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | R0270 | 75 467 |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie | R0280 | 75 467 |
| Non-vie hors santé | R0290 | |
| Santé similaire à la non-vie | R0300 | 75 467 |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés | R0310 | |
| Santé similaire à la vie | R0320 | |
| Vie hors santé, UC et indexés | R0330 | |
| Vie UC et indexés | R0340 | |
| Dépôts auprès des cédantes | R0350 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | R0360 | 21 723 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | R0370 | 20 092 |
| Autres créances (hors assurance) | R0380 | 90 |
| Actions propres auto-détenues (directement) | R0390 | |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) | R0400 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | R0410 | 47 |

| | | |
|--|--------------|-----------------------------------|
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | R0420 | 1 |
| Total de l'actif | R0500 | 166 278 |
| | | Valeur Solvabilité 2 C0010 |
| Passifs | | |
| Provisions techniques non-vie | R0510 | 87 730 |
| Provisions techniques non-vie (hors santé) | R0520 | -705 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0530 | |
| Meilleure estimation | R0540 | -735 |
| Marge de risque | R0550 | 29 |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | R0560 | 88 436 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0570 | |
| Meilleure estimation | R0580 | 86 722 |
| Marge de risque | R0590 | 1 714 |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) | R0600 | |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie) | R0610 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0620 | |
| Meilleure estimation | R0630 | |
| Marge de risque | R0640 | |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) | R0650 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0660 | |
| Meilleure estimation | R0670 | |
| Marge de risque | R0680 | |
| Provisions techniques UC et indexés | R0690 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0700 | |
| Meilleure estimation | R0710 | |
| Marge de risque | R0720 | |
| Autres provisions techniques | R0730 | |
| Passifs éventuels | R0740 | |
| Provisions autres que les provisions techniques | R0750 | |
| Provisions pour retraite | R0760 | |
| Dépôts des réassureurs | R0770 | 20 |
| Passifs d'impôts différés | R0780 | 1 154 |
| Produits dérivés | R0790 | |
| Dettes envers des établissements de crédit | R0800 | |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit | R0810 | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | R0820 | 12 282 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | R0830 | 0 |
| Autres dettes (hors assurance) | R0840 | 2 523 |
| Passifs subordonnés | R0850 | |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base | R0860 | |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base | R0870 | |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | R0880 | 2 892 |
| Total du passif | R0900 | 106 601 |
| Excédent d'actif sur passif | R1000 | 59 677 |

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) | | | | | | | | |
|---|-------|--|-----------------------------------|--|---|--|---|---|---|-----------------------------------|
| | | Assurance des frais médicaux | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance-crédit et cautionnement |
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 |
| Primes émises | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0110 | 83 889 | 76 767 | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0140 | 71 845 | 65 108 | | | | | | | |
| Net | R0200 | 12 044 | 11 659 | | | | | | | |
| Primes acquises | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0210 | 85 153 | 74 520 | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0240 | 72 873 | 63 497 | | | | | | | |
| Net | R0300 | 12 281 | 11 023 | | | | | | | |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0310 | 59 906 | 34 683 | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0340 | 26 858 | 57 840 | | | | | | | |
| Net | R0400 | 33 048 | -23 157 | | | | | | | |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0410 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0420 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0430 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0440 | | | | | | | | | |
| Net | R0500 | | | | | | | | | |
| Dépenses engagées | R0550 | 20 193 | 29 663 | | | | | | | |
| Autres dépenses | R1200 | | | | | | | | | |
| Total des dépenses | R1300 | | | | | | | | | |

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) | | | Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée | | | Total | |
|---|--------------|--|--------------|-----------------------------------|--|--------------|---------------------------------------|--------------|--------------|
| | | Assurance de protection juridique | Assistance | Pertes pécuniaires diverses | Santé | Accidents | Assurance maritime, aérienne et | | Biens |
| | | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 | C0140 | C0150 | C0160 | C0200 |
| Primes émises | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0110 | | | 21 640 | | | | | 182 297 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0140 | | | 0 | | | | | 136 953 |
| Net | R0200 | | | 21 640 | | | | | 45 343 |
| Primes acquises | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0210 | | | 21 619 | | | | | 181 292 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0240 | | | 0 | | | | | 136 370 |
| Net | R0300 | | | 21 619 | | | | | 44 923 |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0310 | | | 3 004 | | | | | 97 593 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0340 | | | 0 | | | | | 84 698 |
| Net | R0400 | | | 3 004 | | | | | 12 896 |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0410 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0420 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0430 | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0440 | | | | | | | | |
| Net | R0500 | | | | | | | | |
| Dépenses engagées | R0550 | | | 17 260 | | | | | 67 116 |
| Autres dépenses | R1200 | | | | | | | | |
| Total des dépenses | R1300 | | | | | | | | |

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie | | | | | | Engagements de réassurance vie | | Total |
|---|-------|--|--|--|-----------------------|--|--|--------------------------------|-----------------|-------|
| | | Assurance maladie | Assurance avec participation aux bénéfices | Assurance indexée et en unités de compte | Autres assurances vie | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance | Réassurance maladie | Réassurance vie | |
| | | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280 | C0300 |
| Primes émises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1410 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1420 | | | | | | | | | |
| Net | R1500 | | | | | | | | | |
| Primes acquises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1510 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1520 | | | | | | | | | |
| Net | R1600 | | | | | | | | | |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | |
| Brut | R1610 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1620 | | | | | | | | | |
| Net | R1700 | | | | | | | | | |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | | |
| Brut | R1710 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1720 | | | | | | | | | |
| Net | R1800 | | | | | | | | | |
| Dépenses engagées | R1900 | | | | | | | | | |
| Autres dépenses | R2500 | | | | | | | | | |
| Total des dépenses | R2600 | | | | | | | | | |

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

| | | Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée | | | | | |
|---|--------------|---|-----------------------------------|--|---|--|---|
| | | Assurance des frais médicaux | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport |
| | | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0050 | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | | |
| Provisions pour primes | | | | | | | |
| Brut | R0060 | 5 060 | 8 516 | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0140 | | | | | | |
| Meilleure estimation nette des provisions pour primes | R0150 | 5 060 | 8 516 | | | | |
| Provisions pour sinistres | | | | | | | |
| Brut | R0160 | 6 808 | 66 337 | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0240 | 9 993 | 65 475 | | | | |
| Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres | R0250 | 286 | 1 428 | | | | |
| Total meilleure estimation – brut | R0260 | 11 869 | 74 853 | | | | |
| Total meilleure estimation – net | R0270 | 1 876 | 9 379 | | | | |
| Marge de risque | R0280 | 286 | 1 428 | | | | |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0290 | | | | | | |
| Meilleure estimation | R0300 | | | | | | |
| Marge de risque | R0310 | | | | | | |
| Provisions techniques – Total | | | | | | | |

| | | | | | | | |
|--|--------------|--------|--------|--|--|--|--|
| Provisions techniques – Total | R0320 | 12 154 | 76 282 | | | | |
| Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total | R0330 | 9 993 | 65 475 | | | | |
| Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite | R0340 | 2 161 | 10 807 | | | | |

| | | Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée | | | | | |
|---|--------------|---|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------|-----------------------------|
| | | Assurance incendie et autres dommages | Assurance de responsabilité civile | Assurance -crédit et cautionnement | Assurance de protection juridique | Assistance | Pertes pécuniaires diverses |
| | | C0080 | C0090 | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0050 | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | | |
| Provisions pour primes | | | | | | | |
| Brut | R0060 | | | | | | -4 137 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0140 | | | | | | |
| Meilleure estimation nette des provisions pour primes | R0150 | | | | | | -4 137 |
| Provisions pour sinistres | | | | | | | |
| Brut | R0160 | | | | | | 3 402 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0240 | | | | | | 0 |
| Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres | R0250 | | | | | | 29 |
| Total meilleure estimation – brut | R0260 | | | | | | -735 |
| Total meilleure estimation – net | R0270 | | | | | | -735 |
| Marge de risque | R0280 | | | | | | 29 |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0290 | | | | | | |
| Meilleure estimation | R0300 | | | | | | |
| Marge de risque | R0310 | | | | | | |
| Provisions techniques – Total | | | | | | | |
| Provisions techniques – Total | R0320 | | | | | | -705 |
| Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total | R0330 | | | | | | 0 |
| Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite | R0340 | | | | | | -705 |

| | | Réassurance non proportionnelle acceptée | | | | Total engagements en non-vie |
|---|--------------|--|---|---|--|------------------------------|
| | | Réassurance santé non proportionnelle | Réassurance accidents non proportionnelle | Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle | Réassurance dommages non proportionnelle | |
| | | C0140 | C0150 | C0160 | C0170 | C0180 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0050 | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | |
| Provisions pour primes | | | | | | |
| Brut | R0060 | | | | | 9 440 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0140 | | | | | 0 |
| Meilleure estimation nette des provisions pour primes | R0150 | | | | | 9 440 |
| Provisions pour sinistres | | | | | | 0 |
| Brut | R0160 | | | | | 76 547 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0240 | | | | | 75 467 |
| Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres | R0250 | | | | | 1 743 |
| Total meilleure estimation – brut | R0260 | | | | | 85 987 |
| Total meilleure estimation – net | R0270 | | | | | 10 520 |
| Marge de risque | R0280 | | | | | 1 743 |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | 0 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0290 | | | | | 0 |
| Meilleure estimation | R0300 | | | | | 0 |
| Marge de risque | R0310 | | | | | 0 |
| Provisions techniques – Total | | | | | | 0 |
| Provisions techniques – Total | R0320 | | | | | 87 730 |
| Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total | R0330 | | | | | 75 467 |
| Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite | R0340 | | | | | 12 263 |

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

| | | Année d'accident / année de souscription | | | | | | | | | | | 2010 | | AY | |
|-------|-------------|--|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|---------------------------------|----|--|
| Année | Précédentes | Année de développement | | | | | | | | | | | R0170 | Somme des années cumulées C0180 | | |
| | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 et + | | | | |
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | C0160 | | | | |
| | Précédentes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| N-9 | R0160 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| N-8 | R0170 | 346 | 502 | 12 | 53 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 915 | | |
| N-7 | R0180 | 875 | 1.286 | 128 | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2.303 | | |
| N-6 | R0190 | 443 | 1.208 | 195 | 70 | -5 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.915 | | |
| N-5 | R0200 | 658 | 1.278 | 242 | 95 | 23 | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2.307 | | |
| N-4 | R0210 | 2.628 | 2.247 | 193 | 100 | 16 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5.184 | | |
| N-3 | R0220 | 6.302 | 2.704 | 300 | 82 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9.388 | | |
| N-2 | R0230 | 55.307 | 16.958 | 875 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 73.141 | | |
| N-1 | R0240 | 70.226 | 16.072 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 86.299 | | |
| N | R0250 | 76.116 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 76.116 | | |
| | Total | | | | | | | | | | | | | 164.839 | | |

| | | Année de développement | | | | | | | | | | | Fin d'année (données actualisées) C0360 | |
|-------|-------------|------------------------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|---|--------|
| Année | Précédentes | Année de développement | | | | | | | | | | | R0160 | R0170 |
| | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 et + | | |
| | | C0200 | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280 | C0290 | C0350 | | |
| | Précédentes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| N-9 | R0160 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 146 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| N-8 | R0170 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 202 | 125 | 0 | 91 | 4 | 0 | 0 |
| N-7 | R0180 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 174 | 104 | 74 | 205 | 0 | 0 | 0 |
| N-6 | R0190 | 0 | 0 | 0 | 0 | 156 | 161 | 85 | 301 | 301 | 0 | 0 | 0 | 301 |
| N-5 | R0200 | 0 | 0 | 393 | 174 | 74 | 85 | 288 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 288 |
| N-4 | R0210 | 0 | 784 | 414 | 129 | 512 | 373 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 288 |
| N-3 | R0220 | 4.333 | 906 | 300 | 1.359 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 512 |
| N-2 | R0230 | 50.414 | 3.966 | 19.945 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 19.945 |
| N-1 | R0240 | 74.420 | 11.560 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 11.560 |
| N | R0250 | 41.645 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 41.645 |
| | Total | | | | | | | | | | | | | 75.982 |

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

| | | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | | | | |
|---|-------|--|---|--|--|--|
| | | | Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques | Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
| | | C0010 | C0030 | C0050 | C0070 | C0090 |
| Provisions techniques | R0010 | 87 730 | | | 749,8 | |
| Fonds propres de base | R0020 | 59 677 | | | -45,6 | |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | R0050 | 59 677 | | | -45,6 | |
| Capital de solvabilité requis | R0090 | 26 710 | | | 27,5 | |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0100 | 59 677 | | | -45,6 | |
| Minimum de capital requis | R0110 | 7 336 | | | 17,4 | |

S.23.01.01 FONDS PROPRES

| | | Total | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|-------|---------------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35 | | - | - | - | - | - |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) | R0010 | 800 | 800 | | | |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | R0030 | | | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0040 | | | | | |
| Comptes mutualistes subordonnés | R0050 | | | | | |
| Fonds excédentaires | R0070 | | | | | |
| Actions de préférence | R0090 | | | | | |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence | R0110 | | | | | |
| Réserve de réconciliation | R0130 | 58 877 | 58 877 | | | |
| Passifs subordonnés | R0140 | | | | | |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets | R0160 | | | | | |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra | R0180 | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2 | | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2 | R0220 | | | | | |
| Déductions | | | | | | |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers | R0230 | | | | | |
| Total fonds propres de base après déductions | R0290 | 59 677 | 59 677 | | | |
| Fonds propres auxiliaires | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande | R0300 | | | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur | R0310 | | | | | |

| | | | | | | |
|---|--------------|--|--|--|--|--|
| demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | | | | | | |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande | R0320 | | | | | |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande | R0330 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0340 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0350 | | | | | |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE | R0360 | | | | | |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE | R0370 | | | | | |
| Autres fonds propres auxiliaires | R0390 | | | | | |

| | | Total | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|--------------|---------------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Total fonds propres auxiliaires | R0400 | | | | | |
| Fonds propres éligibles et disponibles | | | | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0500 | 59 677 | 59 677 | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0510 | 59 677 | 59 677 | | | |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0540 | 59 677 | 59 677 | | | |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0550 | 59 677 | 59 677 | | | |
| Capital de solvabilité requis | R0580 | 26 710 | | | | |
| Minimum de capital requis | R0600 | 7 336 | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis | R0620 | 223% | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis | R0640 | 814% | | | | |
| | | | | | | |
| | | | C0060 | | | |
| Réserve de réconciliation | | | | | | |
| Excédent d'actif sur passif | R0700 | 59 677 | | | | |
| Actions propres (détenues directement et indirectement) | R0710 | | | | | |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles | R0720 | 0 | | | | |
| Autres éléments de fonds propres de base | R0730 | 800 | | | | |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | R0740 | | | | | |
| Réserve de réconciliation | R0760 | 58 877 | | | | |
| Bénéfices attendus | | | | | | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie | R0770 | | | | | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie | R0780 | 296 | | | | |
| Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) | R0790 | 296 | | | | |

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

| | | Capital de solvabilité requis brut | PPE | Simplifications |
|--|--------------|------------------------------------|-------|-----------------|
| | | C0110 | C0090 | C0180 |
| Risque de marché | R0010 | 3 668 | | |
| Risque de défaut de la contrepartie | R0020 | 6 302 | | |
| Risque de souscription en vie | R0030 | | | |
| Risque de souscription en santé | R0040 | 8 684 | | |
| Risque de souscription en non-vie | R0050 | 14 263 | | |
| Diversification | R0060 | -10 491 | | |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles | R0070 | | | |
| Capital de solvabilité requis de base | R0100 | 22 425 | | |

| | | |
|---|--------------|--------|
| Calcul du capital de solvabilité requis | - | |
| Risque opérationnel | R0130 | 5 439 |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques | R0140 | |
| Capacité d'absorption de pertes des impôts différés | R0150 | -1 154 |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE | R0160 | |
| Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire | R0200 | 26 710 |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies | R0210 | |
| Capital de solvabilité requis | R0220 | 26 710 |
| Autres informations sur le SCR | | |
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée | R0400 | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante | R0410 | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés | R0420 | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | R0430 | |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 | R0440 | |

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

| | | C0010 | | |
|--|-------|-------|---|---|
| RésultatMCR _{NL} | R0010 | 7 336 | | |
| | | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) |
| | | | C0020 | C0030 |
| Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente | R0020 | | 6 477 | 12 044 |
| Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente | R0030 | | 12 044 | 11 659 |
| Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente | R0040 | | | |
| Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente | R0050 | | | |
| Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente | R0060 | | | |
| Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente | R0070 | | | |
| Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente | R0080 | | | |
| Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente | R0090 | | | |
| Assurance-crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente | R0100 | | | |
| Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente | R0110 | | | |
| Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente | R0120 | | | |
| Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente | R0130 | | 4 884 | 21 640 |
| Réassurance santé non proportionnelle | R0140 | | | |
| Réassurance accidents non proportionnelle | R0150 | | | |
| Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle | R0160 | | | |
| Réassurance dommages non proportionnelle | R0170 | | | |

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

| | | C0040 |
|--------------------------|-------|-------|
| RésultatMCR _L | R0200 | 0 |

| | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation) |
|---|--------------|---|--|
| | | C0050 | C0060 |
| Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties | R0210 | | - |
| Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures | R0220 | | - |
| Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte | R0230 | | - |
| Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé | R0240 | | - |
| Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie | R0250 | - | |

Calcul du MCR global

| | | C0070 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| MCR linéaire | R0300 | 7 336 |
| Capital de solvabilité requis | R0310 | 26 710 |
| Plafond du MCR | R0320 | 12 020 |
| Plancher du MCR | R0330 | 6 678 |
| MCR combiné | R0340 | 7 336 |
| Seuil plancher absolu du MCR | R0350 | 2 500 |
| | | C0070 |
| Minimum de capital requis | R0400 | 7 336 |